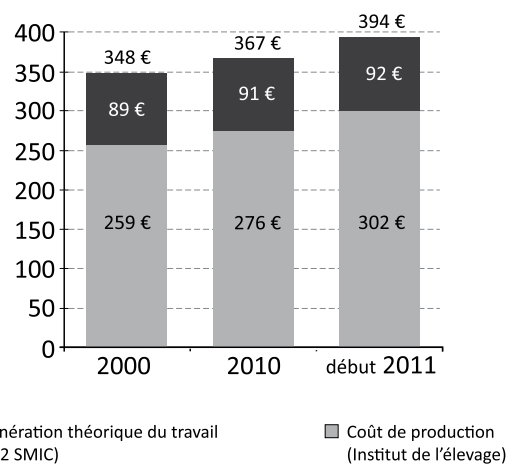


Comment redonner un avenir aux éleveurs de bovins viande ?

- Par une régulation de la production et du marché, une protection aux frontières de l'UE et un étiquetage clair des produits (provenance, type d'élevage).
- Par des prix couvrant les coûts de production.
- Par un plan ambitieux de développement de l'engraissement spécialisé, avec une installation facilitée.
- Par un refus de la contractualisation obligatoire et une défense des circuits courts (vente directe, abattoirs de proximité).

Évolution du coût de production de 100 kg de bovin viande vif en système naisseur-engraisseur Charolais



La Coordination Rurale est le seul syndicat agricole représentatif indépendant de toute organisation économique et politique et qui défend tous les agriculteurs.

Créée en 1992, la CR était une coordination avec un seul mot d'ordre : « Tous unis ». Ce n'est que 2 ans plus tard qu'elle s'est constituée comme syndicat, constatant que c'était le seul moyen pour elle de défendre ses idées au profit des agriculteurs.

La CR est dirigée par des agriculteurs qui vivent de leur activité et qui revendiquent une entière autonomie de décision. C'est pourquoi elle fonde ses propositions sur une approche objective des problèmes posés. Elle est le seul syndicat qui propose un profond changement pour l'agriculture du XXI^e siècle, en rupture avec les structures et les politiques du passé qui ont échoué. Elle revendique depuis sa création une maîtrise des productions et des marchés, ainsi que des prix rémunérateurs pour tous les agriculteurs.

La CR a présenté des listes aux élections Chambres d'Agriculture de 2007 dans 80 départements. Elle a obtenu près de 20% des voix et a remporté 2 Chambres d'Agriculture. Elle est aujourd'hui présente dans 94 départements.



Quelles perspectives pour les producteurs de bovins viande ?



Comment garantir un revenu décent aux éleveurs et assurer le maintien d'une production locale de qualité ?

Coordination Rurale

BP 50590 32022 AUCH Cedex 9
Tél : 05 62 60 14 96 Fax : 05 62 60 14 31
E-mail : crun@coordinationrurale.fr



Les propositions de la CR

La CR se bat pour :

Politique agricole

- **Une autre PAC**, basée sur la préférence communautaire et la régulation des productions et des marchés, avec des prix couvrant les coûts de production (y compris le travail de l'éleveur).
- **L'exception agricole à l'OMC**, pour que l'agriculture ne soit plus soumise à l'absurdité dramatique des règles ultra-libérales du commerce mondial.
- **Un allègement et une uniformisation des contraintes** en UE (fiscalité, social, environnement), pour rétablir l'équité entre Etats membres et réduire la charge administrative et la pression des contrôles.
- **Une TVA sociale** sur les produits agricoles, afin d'alléger le coût du travail et de la protection sociale pour les agriculteurs et contribuer à rétablir une saine concurrence vis-à-vis des importations de pays aux normes sociales bien moins contraignantes.
- **Un équilibrage et une maîtrise des productions** de viande entre élevages laitier et bovin viande.
- **Le développement de l'engraissement spécialisé** là où il y a de l'aliment produit (bassins céréaliers en particulier). La France s'est spécialisée dans l'export des jeunes bovins, mais l'Italie est un débouché de moins en moins assuré.
- **Une installation facilitée** (report des emprunts, durée d'amortissement du cheptel souche, etc.).

Transparence

- **Un étiquetage clair** pour valoriser l'origine (pays mais aussi type d'élevage, laitier ou allaitant), la qualité de nos productions et nos pratiques respectueuses de l'environnement.
- **La détermination des marges nettes et des coûts de production** à chaque stade de la filière par l'Observatoire des prix et des marges.

- La transparence des **taxes et cotisations**, en précisant sur les factures ce qui est obligatoire ou pas.
- L'application d'un réel **pluralisme syndical** dans toutes les instances et organismes.

Proximité et liberté

- La promotion et la défense des **marchés, des foirails, de la vente directe**, mais aussi le **maintien des OP non commerciales (OPNC)**, qui travaillent en étroite collaboration avec les négociants, pour la liberté de commercialiser et une saine concurrence.
- La possibilité pour un céréalier de **vente directe du grain aux éleveurs** (aujourd'hui interdite par la loi française), pour éviter les abus des intermédiaires.
- La **proximité des lieux d'abattage**, face au monopole des grands groupes (Bigard, Evialis, etc.), par le biais des abattoirs locaux ou mobiles (ces derniers sont autorisés en UE mais interdits en France).
- Le **refus de l'obligation de contractualiser** et du conditionnement de toute aide à l'existence d'un contrat ou à l'appartenance à une OP.
- Le **découplage total de la PMTVA**, pour choisir librement de continuer à produire ou non. Aux industriels et abatteurs de faire preuve de responsabilité, en payant la production à un prix qui assure leur approvisionnement.
- La **possibilité de retourner les prairies** en cas de force majeure, pour faire évoluer l'exploitation si l'éleveur n'est plus en mesure de vivre de sa production.

La France reste le 1^{er} producteur européen de viande bovine, mais 35 % de la viande produite provient de l'élevage laitier : vaches de réforme, mais aussi jeunes bovins, génisses et bœufs. Des producteurs de lait complètent en effet leur revenu par l'engraissement, le prix du lait étant insuffisant pour vivre de cette seule production.

L'engraissement spécialisé de bovins viande a peu à peu disparu, sans qu'on le remarque vraiment, les places libérées étant souvent occupées par des laitiers. La viande bovine consommée en France est issue à 77 % de femelles, et en particulier de vaches de réforme. Cette viande ne reflète pas la qualité des productions de viande spécialisées.

Alors que les industriels prospèrent, le revenu courant avant impôt des éleveurs de bovins viande a été réduit de moitié depuis 2004, pour atteindre son niveau du début des années 90. Les prix à la production restent bas et ne permettent pas de couvrir les coûts de revient. La sécheresse de 2011 a aggravé cette situation et fait puiser les éleveurs dans leurs réserves de fourrage, avec en outre un aliment du bétail de plus en plus cher.

Les jeunes ne veulent plus s'installer en élevage allaitant (6 % des éleveurs ont moins de 35 ans, 50 % ont plus de 50 ans) du fait d'une rentabilité des investissements douteuse, qui n'interviendra au mieux qu'après 8 à 10 mois.

Les éleveurs de bovins viande de la CR sont plus que jamais déterminés à faire évoluer leur situation !

Rejoignez-les !

